
CANDIDATURE AU STATUT DE PARTIE COOPÉRANTE NON CONTRACTANTE
URUGUAY

Note: ce qui suit est la traduction d'un courrier reçu au Secrétariat de la CTOI. Pour plus de détails, se reporter à l'original en Anglais.

Note n°50.09

Le 24 mars 2009-03-26

Dr Alejandro Anganuzzi

Secrétaire

Commission des thons de l'océan Indien

Cher Dr Anganuzzi,

Comme vous le savez, bien que l'Uruguay n'ait pas pêché dans la zone de compétence de la CTOI ces dernières années, nous avons maintenu une bonne communication avec le Secrétariat et avons promptement répondu à chaque demande d'informations. Cela reflète notre volonté de maintenir le statut de partie coopérante non contractante de la CTOI.

L'Uruguay s'est activement engagé dans l'application du Code de conduite de la FAO pour des pêches responsables et des autres instruments visant à une utilisation durable des ressources halieutiques, au niveau national et international. Entre autre, l'Uruguay a élaboré un Plan d'action national pour la conservation des requins, a rejoint l'Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (« ACAP ») et participe au processus de consultation de la FAO sur les mesures du ressort des États du port.

Bien que nous fassions tous les efforts possibles pour participer à la 13^e session de la Commission, les répercussions locales de la crise mondiale exigent des mesures supplémentaires de réduction des dépenses qui nous empêcheront sans doute d'être présents. Cependant, il est dans notre intention de poursuivre notre coopération avec la CTOI et d'accroître notre participation dans un futur proche. L'Uruguay demande donc le renouvellement, en 2009, de son statut de partie coopérante non contractante.

Permettez-nous de vous souhaiter une réunion productive et pleine de succès et de vous remercier par avance de l'attention que vous voudrez bien prêter à notre requête.

Cordialement,